

Réf : CNIG 2022-303

## COMPTE-RENDU CONSEIL PLENIER

### DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOLOCALISEE (CNIG) du 2 décembre 2022

#### Liste des participants

Participants (présentiel)	Participants (à distance)
<p><b>membres</b> Bertrand MONTHUBERT, président du CNIG Pascal LORY, DGALN François NOËL, Min des Armées Yves JACQUIN, Min de l'Agriculture Jean-Yves MAHE, Min. Europe et Aff. étrangères Hinda POULIN, Min. Europe et Aff. étrangères Gilles MARTINOTY, SHOM Arnaud GARNIER, BRGM Laura JOBIC, Avineon Christophe TOURET, ESRI Eric THALGOTT, GeoFit Group Anne FANTUZZI, Ordre des Géomètres-experts Jean-Marie SEITE, Afigéo Jean-Marie BOURGOGNE, OpenData France Pierre THOMAS, CGT</p> <p><b>Invités</b> Annie BLANDIN, présidente de pôle Marie LAMBOIS, présidente de commission Pierre BRIOLE, président commission Pierre JAILLARD, président commission Emmanuel SCHNEIDER, SGPE Isabelle BLANC, Min. de la Recherche</p> <p><b>CNIG</b> Pierre LAULIER, CGDD/SRI/Ecolab/ CNIG Shaïnès FOUGHALI, CGDD/SRI/Ecolab/CNIG Pierre VERGEZ, IGN/CNIG Thomas COTTINET, CGDD/SRI/Ecolab Hélène BEGON, CGDD/SRI/Ecolab</p>	<p><b>membres</b> Thomas LESUEUR, CGDD, vice-président Thierry COURTINE, CGDD/SRI Marina FAGES, DGFIP / Cadastre François GOISLARD, DGFIP / Cadastre Sylviane LE GUYADER, ANCT Ariane ROSE, ANCT Didier MARQUER Min. de la Recherche Olivier DELTEIL, DINUM Sébastien SORIANO, IGN François CHIRIE, IGN Nicolas LAMBERT, IGN Patrick SILLARD, INSEE François HISSEL, OFB Marie-Pierre ARLOT, INRAE Olivier BANASZAK, AITF Pierre-Alban BONIN, FNCCR Karine HUREL, FNAU Jean-Marie FAVREAU, Open Street Map Akim OURAL, OpenData France Samuel HOOGE, CFDT Vincent COURBOULAY, INR</p> <p><b>invités</b> Christine ARCHIAS, présidente de commission Laura LETOURNEAU, Services du Premier ministre</p>

## Ordre du jour

- Introduction et accueil des membres
- Contribution du CNIG à la Planification écologique
  - France Nation Verte (Emmanuel Schneider, SGPE)
  - Décision des travaux du CNIG à lancer
- Avis du CNIG sur le projet de décret BAL/BAN
- Validation des travaux des pôles et commissions
- Données de recherche
  - Recherche.data.gouv (Isabelle Blanc, MESRI)
  - Décision des travaux du CNIG à lancer

### Documents associés (<http://cnig.gouv.fr/conseil-plenier-a972.html> )

- [1] Diaporama présenté en séance
- [2] Projet d'Avis du CNIG
- [3] Standards à valider

### Pièce jointe :

- Avis du CNIG sur le projet de décret BAL/BAN

## Relevé de décisions

- Le Conseil s'inscrit comme partie prenante et contribuera aux travaux de la démarche France Nation Verte. Des travaux de standardisation, de coordination avec les territoires et d'acculturation aux enjeux de la planification écologique seront lancés.
- Le Conseil émet l'avis ci-joint concernant le projet de décret BAL/BAN tenant compte des remarques formulées en séance.
- Le Conseil valide le passage au label « CNIG » des standards suivants :
  - Standard PLU v2022-10 nouvelle version Plan Local d'Urbanisme
  - Standard CC v2022-10 nouvelle version Carte Communale
  - Standard PSMV v2022-10 nouvelle version Plan de sauvegarde et de Mise en Valeur
  - Standard SRU v2022-10, 1ère version pour la Structuration des Règlements d'Urbanisme
  - Standard StaR-Elec des réseaux électriques, v1.01 de 2022
  - Standard Eclairages extérieurs, v1 de 2022
- Le Conseil valide la poursuite des travaux initiés pour rapprocher les communautés de la recherche et la communauté géomatique.

[hors réunion] **La prochaine réunion du conseil plénier est fixée au mardi 30 mai 2023 à 14h00**

## Compte-rendu synthétique

### Introduction

**Bertrand Monthubert, président du CNIG**, ouvre la séance.

Il s'agit de la première réunion depuis la publication du décret du 30 août 2022 qui transforme le Conseil national de l'information géographique en Conseil national de l'information géolocalisée, en élargissant ses missions et la liste de ses membres. C'est l'occasion de saluer les représentants des nouveaux membres du CNIG présents à ce plénier :

- L'Administrateur général des données (DINUM), représenté par Olivier DELTEIL, conseiller auprès de la directrice interministérielle du numérique
- Le Directeur général de l'INSEE, représenté par Patrick SILLARD, chef du département des méthodes statistiques
- Le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE), représenté par Jean-Yves MAHE, responsable de la gouvernance des données, et Hinda POULIN cheffe de pôle unité des partenariats
- Le Directeur général de l'Office français de la biodiversité (OFB), représenté par François HISSEL, directeur de la surveillance, de l'évaluation et des données
- Le Ministère des transports, excusé
- La Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), représentée par Pierre-Alban BONIN, Chargé de mission Gestion des données et cartographie
- L'Association OpenDataFrance, représentée par Akim OURAL son président et Jean Marie BOURGOGNE son délégué général
- L'Association OpenStreet Map France, représentée par Jean-Marie FAVREAU, maître de conférences à l'Université de Clermont Auvergne
- La Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN), excusée
- L'Institut pour un numérique responsable (INR), excusé.

### Information sur les premiers travaux du secrétariat général à la planification écologique (SGPE)

**Emmanuel Schneider, directeur de programme au sein du pôle Impact du secrétariat général à la planification écologique**, présente France Nation Verte.

Afin d'améliorer la cohérence des politiques publiques au regard des enjeux systémiques de la planification écologique au niveau interministériel et de suivre les engagements au niveau de la Première ministre, un secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a été créé au 1<sup>er</sup> septembre 2022, et un cadre de travail commun a été défini.

Le SGPE est structuré en 3 pôles (Impact, Ambition, Engagement), et à partir de 5 objectifs fondamentaux (changement climatique, préservation de la biodiversité, préservation des ressources naturelles, santé environnement, adaptation aux changements), le travail avec les différents ministères se décline en 22 chantiers thématiques et 7 chantiers transversaux qui ont pour vocation de représenter toutes les facettes de la société.

Le SGPE travaille à la constitution et au pilotage de groupes de travail avec des indicateurs de trois types : l'atteinte des objectifs de planification écologique, les objectifs concrets des politiques publiques, l'activation des leviers.

Le SGPE souhaite à la fois pouvoir communiquer en externe auprès du public pour faire acte de transparence et documenter les objectifs et s'assurer que l'on reste dans la bonne direction.

Le prochain semestre sera très dense en termes de collecte de données, et le SGPE souhaite être au plus proche des producteurs de données. Un chantier transversal est consacré aux données environnementales, qu'il s'agit de mieux utiliser, créer, mutualiser pour permettre à tous les acteurs de les croiser sans perdre aucune donnée qui pourrait être utile.

**François Hissel (OFB)** pose la question de la préservation des habitats terrestres qu'il ne voit pas apparaître dans les chantiers. Emmanuel Schneider admet que toute présentation schématique a ses limites et indique que les questions liées à la biodiversité terrestre sont incluses dans plusieurs chantiers.

**Didier Marquer (Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation)** pose la question de la prise en compte des questions de démographie et de densité de population notamment sur le littoral. Emmanuel Schneider répond que ces questions sont notamment présentes dans ce qui relève des chantiers liés au logement et à la mobilité.

**Pierre Thomas (CGT)** pose la question de la place des salariés et de leur formation dans le débat. Emmanuel Schneider indique que les travaux du SGPE viennent de démarrer sur le sujet des emplois et des compétences, qu'il est complexe d'anticiper les besoins des métiers d'ici 2030, et qu'en tout état de cause le SGPE documente des trajectoires et établit des priorités pour les ministères qui continuent à piloter leurs actions et à travailler avec les parties prenantes.

**Sébastien Soriano (IGN)** rappelle que les données foisonnent et qu'il lui paraît important d'aller vers une logique de production de Communs pour outiller les choix. L'IGN va organiser une réunion stratégique à ce sujet. Le CNIG est un bon lieu pour coordonner les choix.

**Jean-Marie Séité (AFIGEO)**, vu le très grand nombre d'indicateurs proposés, souligne le caractère central des territoires pour la planification écologique et pose la question de la prise en compte des entreprises et de la recherche. Emmanuel Schneider confirme que les discussions ont débuté et sont amenées à se poursuivre avec les préfets.

**Marie-Pierre Arlot (INRAE)** pose la question de l'apport de la recherche pour la production des indicateurs utiles. Emmanuel Schneider précise que le SGPE mène d'abord une mission de documentation pour identifier les indicateurs existants avant d'engager la discussion sur la production de nouveaux indicateurs.

**Pierre Briole (président de la commission géo-positionnement du CNIG)** ajoute que pour ne pas avoir des indicateurs fluctuants, la qualification de la donnée est essentielle.

**Le lieutenant-colonel François Noël (Ministère des Armées)** pose la question de la mise en place de modèles prévisionnistes. Emmanuel Schneider précise qu'il est encore tôt pour en parler mais que la question est bien notée.

**Pierre Briole, président de la commission géopositionnement du CNIG**, marque son intérêt pour la prise en compte de la question de la formation générale des citoyens à la transition écologique et

énergétique. **Isabelle Blanc (Ministère l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation)** précise que sur le volet de l'enseignement supérieur, il est prévu suite au rapport de Jean Jouzel "Sensibiliser et former aux enjeux de la transition écologique et du développement durable dans l'enseignement supérieur" (16 février 2022) de former tous les étudiants post bac jusqu'à bac+2 sur les sujets de transition écologique.

**Thomas Lesueur, commissaire général au développement durable, vice-président du CNIG**, remercie Emmanuel Schneider pour son intéressante présentation des travaux en cours au SGPE et note la complexité de ces travaux stratégiques sur lesquels le dialogue avec le CNIG pourra se poursuivre.

**Bertrand Monthubert** rappelle l'importance de disposer d'éléments de référence partagés, et conclut que le CNIG est un bon espace de travail pour organiser la coordination avec les territoires et agréger les questions sur la standardisation et la qualité des données.

**Pierre Laulier, secrétaire général du CNIG**, présente ensuite les résultats du premier atelier organisé par le CNIG le 16 novembre 2022 sur la planification écologique, et les propositions d'actions pour le CNIG qui en découleront dans différentes commissions du CNIG.

Les actions proposées sont de :

- Constituer un groupe de travail sur les standards «Energies Vertes» au sein de la commission des standards avec pour objectif de définir des standards interopérables entre les différentes énergies.
- Recenser les acteurs des énergies renouvelables et faire un état des lieux des données géolocalisées disponibles.
- Constituer un groupe de coordination des acteurs, en vue de constituer des règles de constitution et de partage des données géolocalisées, pour proposer la constitution de géo-communs ou d'espaces communs de données.
- Mobiliser les correspondants du CNIG dans les régions et les plateformes régionales pour organiser la mise en place de groupes de travail régionaux pour générer des lieux de dialogue avec les différents acteurs du territoire.
- Réunir les acteurs pour organiser un cycle de webinaires sur les sujets de planification écologique et des énergies renouvelables, à destination de la communauté des géomaticiens.
- Poursuivre le cycle d'ateliers, prochains ateliers en février et avril 2023

Réagissant sur la proposition de réaliser une action de sensibilisation par webinaires, **Jean-Marie Bourgogne, délégué général de l'association OpenData France**, suggère que la réalisation de courtes capsules vidéos pourrait être plus pertinente. **Christine Archias, présidente de la commission des standards**, considère en revanche que le CRIGE PACA a plutôt une expérience réussie de l'organisation de webinaires, par exemple celui sur l'accessibilité. **Christine Archias** ajoute que le CRIGE PACA organise, au niveau régional, un groupe de travail sur les énergies vertes.

**Pierre Thomas** indique que la CGT participe aussi à la démarche de sensibilisation en proposant de l'information aux salariés sur les politiques vertes de leur entreprise.

**Le conseil valide les actions proposées. Une réunion pour définir les modalités d'organisation de l'action de sensibilisation sera organisée.**

**Bertrand Monthubert** confirme que le CNIG avec les actions qu'il lance s'inscrit comme un acteur pertinent pour contribuer à la démarche de planification écologique.

## Avis du CNIG sur un projet de décret relatif à la base adresse nationale (BAN) et aux bases adresse locales (BAL)

Un projet d'avis du CNIG sur un projet de décret relatif à la base adresse nationale (BAN) et aux bases adresses locales (BAL) en application de l'article 169 de la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite loi 3DS) est soumis aux membres du Conseil (v. annexe).

Discussion :

- Règles de toponymie

**Pierre Jaillard, président de la commission nationale de toponymie**, pense que le projet de décret devrait faire référence aux règles nationales en matière de toponymie et prévoir la possibilité pour le gestionnaire de la BAN de rectifier les questions de pure forme (traits d'union, majuscules, préposition de jonction entre le générique et le spécifique). Il ne faudrait pas reproduire ce qui a été constaté sur les noms de communes où plus de 200 communes ont été identifiées avec des noms ne respectant pas ces règles. Par ailleurs, il précise que depuis la réforme orthographique de 1990 on écrit lieudit à la place de lieu-dit.

**Ariane Rose, représentante de l'ANCT**, pense qu'il s'agit là d'un rappel de règles de bonnes pratiques qu'il paraît difficile d'intégrer dans un texte réglementaire.

**Jean-Marie Séité (AFIGEO)** suggère qu'un protocole passé entre le gestionnaire de la BAN et les communes pourrait organiser d'un commun accord la tâche d'opérer les rectifications liées aux règles de toponymie.

Pour **Pierre Thomas (CGT)** la toponymie fait partie du patrimoine et à ce titre il convient d'en garantir la conservation et de prévoir des procédures de recours. Par ailleurs il estime qu'il faudra s'assurer des moyens suffisants à l'IGN et dans les collectivités ainsi que la formation des agents pour remplir cette mission.

Pour **Jean-Marie Bourgogne (OpenData France)**, il ne faut pas alourdir le décret, le rappel des règles de toponymie pouvant figurer dans l'arrêté d'application.

**Patrick Sillard (INSEE)** rappelle que le statut des noms de communes est différent de celui des lieudits, ces derniers, nécessaires pour spécifier certaines adresses, n'ayant pas le caractère officiel que leur confère le code officiel géographique<sup>1</sup>.

**Sébastien Soriano (IGN)** indique que le gestionnaire de la BAN ne pourra procéder à des modifications qu'après accord de la commune concernée. Il rappelle que même si la qualité reste un objectif, l'IGN n'a pas les moyens de faire du contrôle qualité systématique.

- Délais de mise en oeuvre

**Jean-Michel Morer (Petites villes de France)**, absent à la réunion, a indiqué par écrit que le délai d'un mois est trop restrictif, compte tenu des modalités d'organisation des petites villes (le décret s'adresse

---

<sup>1</sup> Le COG rassemble les codes et libellés au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours pour les zonages suivants : communes, cantons, arrondissements, départements, régions, collectivités territoriales ayant les compétences départementales et pays et territoires étrangers.

à des communes de plus de 2000 habitants) et notamment pendant la période estivale. Un délai de trois mois lui semblerait plus approprié sans changer pour autant l'ambition et la nature d'un décret dont il partage les objectifs.

**Samuel Hooge (CFDT)** pense également que le délai est trop ambitieux.

**Jean-Marie Séité (AFIGEO)** considère que le délai est certes court mais qu'il est indispensable de conserver cette ambition afin de créer les conditions d'une mise en place rapide de la BAN.

**Ariane Rose (ANCT)** confirme le besoin d'une mise en place rapide, notamment pour les besoins du déploiement de la fibre.

Plusieurs autres membres pensent qu'un délai trop contraint fait peser un risque sur le niveau de qualité de la base.

## **AVIS**

### **a) Avis à transmettre**

**Le Conseil propose d'ajouter au projet d'avis de suggérer de faire référence dans le décret aux règles nationales de toponymie et d'autoriser l'opérateur de la BAN à effectuer des corrections mineures après accord de la commune concernée afin de respecter ces règles.**

**Les membres du CNIG donnent mandat au président de rédiger et transmettre l'avis correspondant du CNIG.**

### **b) Conclusion complémentaire**

**Le Conseil souhaite un déploiement le plus rapide des BAL et de la BAN et donc que les délais prévus par le projet de décret soient maintenus inchangés. Cependant la qualité de la base doit faire l'objet d'une attention particulière et les membres du CNIG y seront attentifs.**

## **Travaux des pôles et commissions du CNIG - Validation des standards**

**Pierre Laulier, secrétaire général du CNIG**, présente les travaux des pôles et commissions du CNIG effectués au cours de l'année 2022.

Le pôle innovation et prospective a organisé 4 ateliers thématiques, s'est réuni deux fois en commission besoins et usage et deux fois en commission modèles économiques.

Le pôle de coordination avec les territoires s'est réuni 3 fois et a mis en place un comité de déploiement de la BAN qui s'est réuni 3 fois et un comité de coordination des bases d'occupation du sol qui s'est réuni 2 fois.

Les commissions Règles et qualité, géopositionnement et la commission nationale de toponymie se sont réunies 2 fois et la commission des standards 3 fois.

La commission des standards a validé, conformément au processus de validation prévu au règlement et après consultation publique :

3 nouvelles versions de standards de dématérialisation des documents d'urbanisme :

- Standard PLU v2022-10 nouvelle version Plan Local d'Urbanisme
- Standard CC v2022-10 nouvelle version Carte Communale
- Standard PSMV v2022-10 nouvelle version Plan de sauvegarde et de Mise en Valeur

1 nouveau standard sur la structuration des règlements d'urbanisme :

- Standard SRU v2022-10, 1ère version pour la Structuration des Règlements d'Urbanisme

2 nouveaux standards sur les réseaux :

- Standard StaR-Elec des réseaux électriques, v1.01 de 2022
- Standard Eclairages extérieurs, v1 de 2022

**Le Conseil plénier valide ces 6 standards comme « standards CNIG »**

### Informations sur la question des données de la recherche

#### **A. La plateforme recherche.gouv.fr**

**Isabelle Blanc, administratrice ministérielle des données des algorithmes et codes sources du ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation**, présente *recherche.data.gouv*, inaugurée en juillet 2022, un écosystème au service du partage et de l'ouverture des données de recherche.

L'ambition a été posée par la loi pour une république numérique (2016) d'ouvrir l'ensemble des produits et des méthodes de la recherche pour une science plus cumulative, plus robuste, plus reproductible, transparente et ouverte à tous.

*recherche.data.gouv* a été créé pour soutenir la structuration, la préservation, le partage, l'ouverture, la découverte des données de recherche et favoriser les pratiques de réutilisation des données de la recherche.

*recherche.data.gouv* apporte une offre d'accompagnement généraliste et thématique et une offre souveraine de dépôt, publication et signalement des données, afin d'apporter une solution aux équipes de recherche pour ouvrir et partager leurs données et mutualiser les efforts et les compétences entre établissements en privilégiant la qualité à la quantité.

*recherche.data.gouv* vient en soutien des équipes de recherche qui n'auraient pas de solution pour publier leurs données, mais ne se substitue pas aux plateformes déjà existantes.

#### **B. Le groupe de travail du CNIG sur les données de recherche**

**Pierre Laulier**, présente les conclusions de l'atelier qui s'est tenu le 19 octobre 2022 sur les liens entre données de recherche et information géolocalisée, et les propositions d'actions prévues au CNIG pour poursuivre les échanges entre la communauté de la recherche et celle de la géomatique.

Cet atelier a montré que la connaissance mutuelle entre les acteurs de la recherche et la communauté géomatique était à renforcer. Les questions de métadonnées, qualité, standards sont des sujets communs pour faciliter l'utilisation des données. La mise en place de *recherche.data.gouv*

Le CNIG est légitime pour organiser la rencontre entre les différents acteurs des différentes communautés, ainsi il est proposé de poursuivre le cycle d'atelier et d'approfondir les échanges avec les acteurs de la recherche au sein du CNIG.

### C. Discussion

**Pierre Briole** signale qu'il existe de plus en plus de données issues des citoyens et qui sont utiles à la recherche. Isabelle Blanc indique que c'est un sujet à prendre en compte car les chercheurs ont besoin de données.

**Thomas Cottinet, responsable de l'Ecolab du CGDD**, signale les travaux de l'Ecolab dans le domaine des données de l'environnement qui peuvent intéresser le monde de la recherche, avec les projets :

- Ecosphères : plateforme visant la centralisation (moissonnage de métadonnées) et la découvrabilité des données nécessaires aux politiques publiques, avec un mode d'entrée par les usages et une réponse sous forme de bouquets de données
- Green Data For Health (GD4H) espace commun de données dans le domaine de la santé environnement à destination des chercheurs et des experts: <https://gd4h.ecologie.gouv.fr/>

**François Chirié, pilote du programme gouvernance ouverte de l'IGN**, parle de la nécessité d'une gouvernance par les besoins (solicitation systématique des usagers et interrogation systématique par les cas d'usage)

**Annie Blandin, présidente du pôle innovation et prospective du CNIG**, signale que l'article 31 du récent Digital services act (DSA) prévoit un accès facilité aux données des plateformes pour les chercheurs « agréés ». Cette disposition a fait l'objet d'une récente consultation publique de l'ARCOM.

**Jean-Marie Bourgogne** évoque le besoin de sécurisation des données notamment pour éviter leur corruption à des fins malveillantes ou pour propager de fausses informations.

**Isabelle Blanc** que les questions de sécurisation des données fait partie de l'accompagnement offert par *recherche.data.gouv*.

**Le Conseil souhaite que les liens avec la communauté de la recherche puissent se renforcer et valide la poursuite des travaux initiés pour favoriser les échanges.**

### Conclusion

**Thomas Lesueur, commissaire général au développement durable, vice-président du CNIG**, conclut la réunion en remerciant tous les participants et en se félicitant que le CNIG occupe un rôle plus stratégique pour organiser une coordination de la communauté de la donnée géolocalisée essentielle pour répondre aux enjeux de la transition écologique.

La séance étant levée, la prochaine réunion du conseil plénier sera organisée en juin 2023.

## **Nouveau site internet du CNIG**

A l'issue de la réunion, Bertrand Monthubert inaugure le nouveau site internet du CNIG, et remercie Pierre Vergez, le stagiaire Matthias Akopoff (élève de l'école européenne des métiers de l'internet) et tous ceux qui ont contribué à sa mise en ligne.

Dans un style moderne et épuré, respectant la charte des sites internet de l'État, on y retrouve toutes les rubriques permettant d'accéder à l'ensemble des travaux et publications du CNIG.

Adresse du site : <http://cnig.gouv.fr>